



Comment le droit peut-il soutenir la gestion durable de la faune sauvage?

PROGRAMME
DE GESTION DURABLE
DE LA FAUNE SAUVAGE
SWM PROGRAMME

Outils pour mettre en relation les différentes sources de droit et les connaissances scientifiques

15 avril 2021 - 15 h 00-16 h 30 (HNEC)

Les processus législatifs participatifs et informés peuvent améliorer considérablement la gouvernance des ressources naturelles. Toutefois, dans les pays où cette gouvernance est particulièrement faible, les efforts visant à renforcer le cadre législatif sont parfois considérés comme ayant une importance secondaire par rapport à l'application de la loi.

Pourtant, des cadres juridiques complexes ou incohérents, une reconnaissance limitée des pratiques et droits coutumiers et le manque d'informations scientifiques disponibles pour étayer les choix politiques ou législatifs représentent des défis majeurs et récurrents pour la mise en œuvre et l'application des lois, notamment en ce qui concerne la faune sauvage. Ces obstacles, ainsi que le manque de participation des populations autochtones et des communautés locales aux processus de prise de décision, doivent être appréhendés au niveau législatif.

Le Programme de gestion durable de la faune sauvage (en anglais, Sustainable Wildlife Management «SWM» Programme) relève activement ces défis afin de soutenir des processus de réforme juridique qui soient à la fois participatifs et adaptés aux spécificités des pays dans lesquels le programme opère.

À cette fin, le SWM Programme a développé cinq outils et méthodologies pour obtenir une compréhension fine des cadres juridiques (droit statuaire et coutumier) régissant la gestion de la faune sauvage. Ces outils ont permis de réaliser une analyse juridique transversale, qui peut être utilisée, en fonction de l'agenda national, pour soutenir des processus de réforme législative.

Le SWM Programme travaille donc avec les acteurs nationaux pour mettre en relation les résultats de ces analyses et les connaissances scientifiques (naturelles et sociales) obtenues dans le cadre du programme. C'est le cas à Madagascar, où le programme soutient le «Groupe de travail sur la réforme de l'Ordonnance sur la chasse» créé par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable. La nature et les avantages de ce soutien seront présentés plus en détail au cours du webinaire.

Objectifs du webinaire

- Présentation de l'approche innovante par laquelle le SWM Programme met en relation les différentes sources du droit (droit international, droit national, droit coutumier) et les connaissances scientifiques.
- Lancement de la plateforme juridique en ligne (Legal Hub) du SWM Programme.

L'interprétation simultanée sera assurée en anglais et en français.

15 heures Introduction/modération



Blaise Kuemlangan

Chef, Service droit et développement, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

15 h 10 Discours d'ouverture



Donata Rugarabamu

Conseillère Juridique, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

15 h 15 Panel de discussion



Philippe Mayaux

Chef d'équipe, Biodiversité et services écosystémiques, Direction générale des partenariats internationaux (DG INTPA), Commission européenne (CE)



Eugenio Sartoretto

Juriste, Coordinateur du Résultat juridico-institutionnel du SWM Programme, Service droit et développement, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)



Saholy Rabelisoa

Professeure de droit public à la Faculté de droit et de sciences politiques, Université d'Antananarivo Madagascar, Consultante juridique principale pour le SWM Programme à Madagascar



Rinah Razafindrabe

Directeur des Aires Protégées, des Ressources Naturelles renouvelables et des Écosystèmes (DAPRNE), Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD), Point focal national pour le SWM Programme à Madagascar

15 h 45 Q/R

16 h 30 Clôture

Avec le soutien de

